



Chers collègues,

La direction des Arts Décoratifs a rendu ce jeudi 3 novembre 2016 ses propositions d'accords de substitution.

Les salariés sont toujours attaqués dans les droits syndicaux, dans leurs conditions d'emplois et de rémunérations.

La direction générale s'enorgueillit d'un document écrit émanant de sa Tutelle pour asseoir son œuvre de dumping social.

Cela prouve deux choses :

- 1-La politique sociale de l'association se décide au niveau ministériel.
- 2-Les Arts Décoratifs sont le terrain d'une expérimentation de nivellement par le bas sans précédent.

La délégation CGT a constaté le double langage du Cabinet du Ministère de la Culture, tandis que la Directrice des Musées lit un courrier de soutien à la direction des Arts décoratifs en Conseil d'administration du 2 novembre 2016.

Nous rappelons simplement que, le 19 octobre 2016, la Conseillère sociale du Ministère a pris la pleine mesure de l'engagement des personnels, de leur détermination, et a reconnu que la tutelle est garante de la responsabilité sociale envers les salariés de l'association.

Aux négligences du Ministère de tutelle s'ajoutent les contradictions de sa politique !

N'en déplaise aux cassandres qui annonçaient qu'il aurait mieux valu signer au printemps dernier, nous constatons que l'attachement de la direction générale au dumping social reste du même acabit.

Rien de nouveau dans le projet de régression sociale :

- Suppression de l'augmentation annuelle de 1,9% à l'ancienneté, remplacée par des augmentations s'échelonnant de 1,7% à 0,5%, qui absorberaient de surcroît la bonification prévue tous les 2 ans par la Convention collective nationale de l'animation.
- Le nombre de jours RTT passerait de 26 à 13.
- Le nombre de jours donnés aux salariés non postés passerait de 2 à 1 attribué à tous.
- Réduction des conditions de subrogation (conгés maladie) toujours en défaveur des salariés.
- 2 jours de route pour les salariés d'origine extra européenne supprimés.
- Forfait jour pour les salariés A2 à A5 sans compensation salariale.
- Sur l'organisation du temps de travail, la direction souhaite imposer 37H30 par semaine, ce qui devrait impliquer 15 jours RTT et pas seulement 13 jours !

Autant de mesures qui restreignent les acquis de nos accords actuels dénoncés unilatéralement par cette direction, le reste du dispositif laissant prévoir une usine à gaz difficilement applicable pour chaque service de l'association.

La délégation CGT a rappelé que les salariés des Arts Décoratifs attendent de véritables mesures de revalorisation des rémunérations, notamment avec une grille indiciaire compatible avec la CCNA et intégrant l'ensemble des salariés, des secteurs conventionné et non conventionné, grille déjà proposée par la CGT.

La CGT Les Arts Décoratifs proposera prochainement à l'ensemble des salariés une assemblée générale afin de décider ensemble des actions à mener.